

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°202 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 17 au 23 février 2020



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 23 février 2020, au moins 547 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES

PAGES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....3

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME..... 5

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE 5

I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE..... 5

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES 5

I.2.DES PERSONNES TORTUREES DES IMBONERAKURE..... 6

I.3.DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS 6

I.4.DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE..... 7

II. FAITS SECURITAIRES..... 7

III. CONCLUSION.....9

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS : *Centre de Santé*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

ECOFO : *Ecole Fondamentale*

PJ : *Police Judiciaire*

SNR : *Service National de Renseignement*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 6 personnes tuées dont 2 retrouvées cadavre, 1 victime de VBG, 1 torturée et 11 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes identifiées figurent 2 femmes tuées et 1 femme arrêtée arbitrairement.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Parmi les victimes enregistrées figurent des membres du parti CNDD-FDD et du parti CNL.

Ce bulletin relève des cas de tueries, de VBG, de torture et d'arrestations arbitraires dans le pays.

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a relevé des cas de personnes blessées suite aux attaques et de vol d'un drapeau du parti CNL.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE

Une personne tuée en commune Vumbi, province Kirundo

En date du 21 février 2020, vers 7 heures du matin, sur la sous-colline Buhonzi, colline Gasura, commune Vumbi, province Kirundo, un homme non identifié a été tabassé jusqu'à mourir par Sylvestre Karikurubu, membre du parti CNDD-FDD accompagné par des Imbonerakure Bugiga, Emery et Diyangu de cette colline. Selon des sources sur place, la victime a été battue après être appréhendée avec un régime de banane volé dans un champ de bananier de Sylvestre. Selon les mêmes sources, le cadavre a été conduit au CDS Gasura et a été enterré en date du 23 février 2020 par la population sur l'ordre de Jean Baptiste Kwizera, Administrateur de la commune Vumbi tandis que Bugiga et Diyangu, présumés auteurs de ces violences ont été arrêtés et détenus à Vumbi.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Une femme membre du parti CNDD-FDD tuée en commune Muha, Bujumbura Mairie

En date du 20 février 2020, vers 20 heures, au quartier Kizingwe-Bihara, zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie, Consolète Havyarimana, surnommée maman Audreille, âgée de 45 ans, divorcée, responsable de la ligue des femmes du parti CNDD-FDD au quartier Gisyo, dans la même zone, a été tuée par balle par des gens non identifiés armés de fusil. Selon des sources sur place, ces derniers ont tiré sur elle plusieurs balles au niveau de la tête au moment où elle arrivait tout près de son domicile en provenance de son bistrot situé au quartier Kizingwe. Selon les mêmes sources, au mois de novembre 2019, elle avait été attaquée et blessée par des hommes armés et avait passé plusieurs jours d'hospitalisation.

Un Imbonerakure tué et un autre blessé en commune Matana, province Bururi

En date du 23 février 2020, vers 20 heures, sur la colline Mahango, commune Matana, province Bururi, Eric Niyongabo, Imbonerakure, a été attaqué et tué par un groupe de 4 personnes non identifiées armées d'un fusil. Selon des sources sur place, la victime rentrait chez elle avec Innocent Ingabire lorsqu'ils sont tombés dans une embuscade des gens qui ont blessé aussi Innocent Ingabire. Selon les mêmes sources, ce dernier a été évacué vers l'hôpital de Matana par la police qui est vite intervenue. Lors de cette intervention policière, 6 personnes dont le chef de colline Mahango ont été interpellées pour des raisons d'enquête.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Rumonge

En date du 17 février 2020, le matin, dans les eaux du lac Tanganyika, non loin du port de pêche de Rumonge, commune et province Rumonge, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé.

Selon des sources sur place, ce corps en état de décomposition a été inhumé précipitamment sur l'ordre de Célestin Nitanga, Administrateur communal de Rumonge.

Un corps sans vie retrouvé en commune Buyengero, province Rumonge

En date du 18 février 2020, sur la colline Gasenyi, zone Mudende, commune Buyengero, province Rumonge, un corps sans vie d'Eraste Ndayizeye, âgé de 35 ans, a été retrouvé. Selon des sources sur place, le corps de la victime était suspendu sur un arbre et ce cadavre a été récupéré par la police et enterré le même jour sans faire d'enquête. Selon les mêmes sources, la victime avait fui depuis la crise de 2015 et elle était rentrée en date du 16 février 2020 en provenance de la République Démocratique du Congo.

1.2.DES PERSONNES TORTUREES DES IMBONERAKURE

Un membre du parti CNDD-FDD torturé en commune Gasorwe, province Muyinga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 février 2020 indique qu'en date du 15 février 2020, vers 20 heures, sur la colline Kinama, zone et commune Gasorwe, province Muyinga, Gratien Riyazimana, enseignant à l'ECOFO Bihogo I, membre du parti CNDD-FDD, a été battu et blessé à l'aide d'un gourdin au visage par des Imbonerakure dirigés par le nommé Barumwete, représentant collinaire du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la victime est tombée dans une embuscade tendue près de son domicile par ces Imbonerakure qui l'ont battue. Selon les mêmes sources, cette victime était accusée de n'avoir pas participé à un défilé de démonstration de force de leur parti ayant eu lieu au niveau de la zone Gasorwe, le même jour.

1.3.DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS

Deux membres du parti CNL arrêtés en commune et province Kirundo

En date du 21 février 2020, au quartier Kavogero, commune et province Kirundo, Gérard Niyokindi, Procureur de la République en province Kirundo a arrêté Gérard Rwaswa, membre du parti CNL l'accusant d'avoir logé un autre membre de ce parti originaire de Ngozi. Selon des sources sur place, ils ont été détenus au cachot de la PJ puis transférés au cachot du SNR à Kirundo où ils ont été incarcérés.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Busoni, province Kirundo

En date du 20 février 2020, sur la colline Murore, commune Busoni, province Kirundo, Martin Ndagijimana, résidant de cette colline, représentant des jeunes du parti CNL des communes Busoni, Bwambarangwe, Gitobe et Vumbi, a été arrêté et détenu au cachot communal de Rusarasi par Marc Minani, conseiller technique chargé du développement en commune Busoni. Selon des sources sur place, la victime a été accusée de téléphoner et d'empêcher Juma, chef de colline Munyinya, zone Mukerwa, de la même commune, de traumatiser des membres de son parti qui venaient d'être arrêtés. Selon les mêmes sources, ces derniers avaient été arrêtés par ledit chef de colline en date du 16 février 2020 qui les accusait de se promener et de fréquenter des cabarets de sa zone.

Quatre membres du parti CNL arrêtés en commune Nyamurenza, province Ngozi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 février 2020 indique qu'en date du 15 février 2020, sur les collines Masama et Rurama, zone Birambi, commune Nyamurenza, province Ngozi, Eric Rwasa, Moïse Uwizeyimana, Rémy Ndacayisaba et Tarcisse Nkurunziza, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés puis conduits au cachot de la commune Nyamurenza par des policiers et des Imbonerakure de ces deux collines. Selon des sources sur place, ces victimes ont été accusées d'avoir mobilisé d'autres membres et d'avoir participé au congrès national du parti CNL pour choisir un candidat dudit parti aux élections présidentielles.

Cinq membres du parti CNL arrêtés en commune Nyamurenza, province Ngozi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 février 2020 indique qu'en date du 11 février 2020, vers le matin, sur la colline Kinyovu, zone Birambi, commune Nyamurenza, province Ngozi, Marceline Miburo, Pontien Nsibirubusa, Nestor Rwasa, Ernest Manirumva et Emmanuel Iradukunda, tous membres du parti CNL ont été arrêtés et conduits au cachot de la PJ à Ngozi par des Imbonerakure de la colline Kinyovu dont Déo Kubwimana alias Khalfan et Olave Ndacayisaba dirigés par Léonidas Minani, chef de zone Birambi. Selon des sources sur place, les victimes ont été transportées par le commissaire communal de police, à bord de son véhicule. Selon les mêmes sources, ces victimes ont été accusées de coups et blessures ayant eu lieu la veille contre David, enseignant et Imbonerakure de la colline Kinyovu. Selon les mêmes sources, David, avait battu son voisin Juvenal, membre du parti CNL à la tête à coup de gourdin jusqu'à perdre connaissance. Les voisins sont intervenus et ont obligé David de le faire soigner, ce qu'il a accepté et l'a fait soigner au CDS Rurama.

I.4.DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une personne violée en commune et province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 février 2020 indique qu'en date du 12 février 2020, sur la colline Muhweza, zone Ryarusera, commune et province Muramvya, C. I., âgée de 5 ans, a été violée, à son domicile par Jean Nishemezwe, berger chez les parents de la victime, originaire de la colline Migezi, commune Mbuye, province Muramvya. Ce présumé auteur a été arrêté et détenu au cachot du commissariat provincial de Muramvya.

II. FAITS SECURITAIRES

Une femme tuée en commune et province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 février 2020 indique qu'en date du 15 février 2020, vers 16 heures, sur la colline Kabuga, zone, commune et province Cankuzo, Anastasie Nzigo, âgée d'environ 28 ans, mère de 3 enfants, a été tuée à la machette par son voisin nommé Murengera. Selon des sources sur place, la victime a été accusée de sorcellerie par son présumé auteur qui avait déjà averti que si son enfant malade meure, il va se venger. Selon les mêmes sources, Anastasie était avec sa machette en train de collecter du bois de chauffage tout près de son domicile quand Murengera l'a

attaquée, lui a arraché la machette et lui a coupée la tête. La victime a été enterrée en date du 16 février 2020 et le présumé auteur a été arrêté et détenu au cachot du commissariat de police de Cankuzo.

Une personne blessée en commune Mugina, province Cibitoke

En date du 18 février 2020, dans la nuit, sur la colline Mugina, zone Buseruko, commune Mugina, province Cibitoke, Anésie Nibigira, âgée de plus de 50 ans, veuve, mère de 5 enfants a été attaquée et blessée à la grenade à son domicile par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à un établissement sanitaire de la localité pour être soignée. Selon les mêmes sources, deux suspects ont été arrêtés par la police pour des raisons d'enquête.

Un membre du parti CNL blessé en commune Tangara, province Ngozi

En date du 19 février 2020, sur la colline Runini, zone Kananira, commune Tangara, province Ngozi, André Binono, membre du parti CNL, a été attaqué, battu et blessé au niveau du nez à l'aide d'un gros bâton par Evariste Nkurunziza alias Ndingiri, Imbonerakure de cette colline. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD malgré plusieurs sollicitations. Selon les mêmes sources, elle a été secourue par ses voisins.

Un drapeau du parti CNL volé en commune Vumbi, province Kirundo

Dans la nuit du 18 au 19 février 2020, sur la colline Gasura, commune Vumbi, province Kirundo, un drapeau du parti CNL se trouvant à la permanence communale Vumbi a été volé par des personnes non encore identifiés.

III. CONCLUSION

Des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Des cas de tueries, de VBG, de torture et d'arrestations arbitraires continuent d'être relevés dans certaines localités du pays.

Des cas d'attaques armées ont été observés dans certaines provinces du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.